

A11E8
E88
2001/02
3
OL
P. gouvern.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

Renseignements particuliers
requis par l'Opposition officielle



ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

Table des matières



MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES QUESTIONS

QUESTION N ^o	LIBELLÉ DES QUESTIONS	PAGE
	<u>Secrétariat aux emplois supérieurs</u>	
1	Liste des cadres et hauts fonctionnaires mis à pied avec, pour chacun, la prime de départ depuis le 1 ^{er} avril 2000.	86
2	Liste des cadres et hauts fonctionnaires qui ont été ou sont sans affectation depuis le 1 ^{er} avril 2000 avec, pour chacun : a) la durée de la période de non-affectation ; b) le salaire total versé durant la non-affectation ; c) la date et le lieu de réaffectation, s'il y a lieu.	87
3	Liste des cadres et hauts fonctionnaires affectés à l'ÉNAP depuis le 1 ^{er} avril 2000, avec les dates d'affectation et les mandats.	88
4	Copie du Plan stratégique 2000-2001, présenté au Conseil du trésor.	89
5	Prévision de référence ayant servi à l'élaboration du Plan stratégique 2000-2001, présenté au Conseil du trésor.	89
6	Évolution du nombre de hauts fonctionnaires depuis 1994.	90
	<u>Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse</u>	
7	Site Internet : coûts, nombre de visites (hits), nombre de participants au forum de discussion, contrats de réalisation du site.	91
8	Crédits réservés pour le comité de suivi avec nombre de fonctionnaires.	91
		91

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES QUESTIONS

QUESTION N ^o	LIBELLÉ DES QUESTIONS	PAGE
9	Total des frais de voyage payés aux participants bénévoles pour l'ensemble de l'opération.	91
10	Nombre de fonctionnaires libérés pour l'ensemble de l'opération.	91
11	Bilan détaillé des actions et des mesures découlant des engagements du Sommet du Québec et de la jeunesse.	91
12	Liste des demandes acceptées ou refusées par le Fonds jeunesse, ainsi que le détail du projet et le montant accordé.	91
	<u>Secrétariat à l'allègement réglementaire</u>	
13	Liste des effectifs, permanents et occasionnels, leur classification et leur poste d'attache :	92
	a) budget ventilé du Secrétariat à l'allègement réglementaire pour chacune de ses années d'existence.	93
14	Nombre de recommandations produites, leur nature et leurs impacts sur le niveau de réglementation au Québec.	94
15	Plan de travail quant à la révision des différents règlements et recommandations visant l'allègement et/ou leur abrogation et/ou le statu quo.	95
16	Quelles mesures des deux Rapport Lemaire ont été mises en application?	96
17	Quelles mesures des deux Rapport Lemaire n'ont pas été mises en application?	97
18	Mesures prises pour réviser les systèmes d'autorisation du MENVIQ.	98

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES QUESTIONS

QUESTION N°	LIBELLÉ DES QUESTIONS	PAGE
19	Procès-verbaux des rencontres du groupe-conseil sur l'allégement réglementaire depuis sa création.	99
20	Montant des dépenses des membres du groupe-conseil sur l'allégement réglementaire (ventilation par année).	100
	<u>Direction de la réforme administrative</u>	
21	État des travaux réalisés à cette Direction, scénarios d'abolition, de fusion, d'intégration d'organisme, ministères, secrétariats et autres directions des différents ministères.	101
	<u>Autre</u>	
22	Liste de toutes les études et analyses faites à ce jour sur le statut politique et économique du Québec.	103
	Question 42C) : <u>Question adressée au ministre de la Solidarité sociale relative à l'Économie sociale et répondue par le Conseil exécutif.</u>	
23	Durée de vie moyenne d'une entreprise d'économie sociale avec les emplois qu'elle génère en indiquant le nombre de nouvelles entreprises et le nombre de fermeture pour la même période.	104

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

1. LISTE DES CADRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES MIS À PIED AVEC, POUR CHACUN, LA PRIME DE DÉPART DEPUIS LE 1^{er} AVRIL 2000.

Aucun haut fonctionnaire mis à pied depuis le 1^{er} avril 2000

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

2. LISTE DES CADRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES QUI ONT ÉTÉ OU SONT SANS AFFECTATION DEPUIS LE 1^{er} AVRIL 2000.

NOM ET PRÉNOM	DURÉE DE LA NON AFFECTATION	SALAIRE TOTAL VERSÉ \$	LIEU DE LA RÉAFFECTATION
<p>Jacoby, Daniel (Administrateur d'État I) Ministère de la Justice</p>	<p>3 janvier au 31 mars 2001</p>	<p>35 707</p>	<p>Administrateur d'État I affecté auprès du sous-ministre de la Justice depuis le 1^{er} avril 2001.</p> <p>Auparavant, après avoir été Protecteur du citoyen pendant près de treize ans et demi, monsieur Jacoby a poursuivi et finalisé certains dossiers dont il assumait la responsabilité, notamment auprès de l'Institut international de l'ombudsman et de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie.</p>
<p>Poupart, Ronald (Administrateur d'État I) Ministère du Conseil exécutif</p>	<p>1^{er} au 23 juillet 2000 et 14 au 23 août 2000</p>	<p>10 948</p>	<p>Congé sans solde de la fonction publique québécoise (directeur de cabinet du chef de l'opposition officielle depuis le 24 août 2000).</p> <p>Après avoir agi en tant que conseiller spécial auprès de Montréal International pendant un peu plus de trois ans (du 29 avril 1997 au 30 juin 2000), monsieur Poupart a notamment finalisé quelques dossiers pour le compte de cette organisation.</p>

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

3. LISTE DES CADRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES AFFECTÉS À L'ÉNAF DEPUIS LE 1^{er} AVRIL 2000.

NOM ET PRÉNOM	AFFECTATION		MANDAT
	DU	AU	
BERNIER, Pierre (Administrateur d'État I)	2000-10-30	2002-05-31	Chargé de mission auprès du directeur général de l'Énaf

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

4 - COPIE DU PLAN STRATÉGIQUE 2000-2001.

5 - PRÉVISION DE RÉFÉRENCE AYANT SERVI À L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2000-2001.

Le plan stratégique a été préparé par le ministère afin d'expliquer ses choix budgétaires et donner l'information sur le contenu et l'évolution des programmes. Ces informations se retrouvent au volume III du Budget de dépenses 2000-2001 « Plans ministériels de gestion des dépenses ».

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

6. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE HAUTS FONCTIONNAIRES DEPUIS 1994.

Le nombre de hauts fonctionnaires (titulaires d'un emploi supérieur à temps plein) est passé de 665 au 12 septembre 1994 à 688 au 31 mars 2001, soit une hausse de 23 titulaires représentant une augmentation de 3,5 %.

Il est à remarquer que le nombre de femmes parmi ces hauts fonctionnaires a connu un accroissement considérable passant de 140 à 243 au cours de la même période, soit 103 femmes de plus. La représentation féminine est donc passée de 21,1 % à 35,3 %.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

- 7. SITE INTERNET : COÛTS, NOMBRE DE VISITES (HITS), NOMBRE DE PARTICIPANTS AU FORUM DE DISCUSSION, CONTRATS DE RÉALISATION DU SITE.**
- 8. CRÉDITS RÉSERVÉS POUR LE COMITÉ DE SUIVI AVEC LE NOMBRE DE FONCTIONNAIRES.**
- 9. TOTAL DES FRAIS DE VOYAGE PAYÉS AUX PARTICIPANTS BÉNÉVOLES POUR L'ENSEMBLE DE L'OPÉRATION.**
- 10. NOMBRE DE FONCTIONNAIRES LIBÉRÉS POUR L'ENSEMBLE DE L'OPÉRATION.**
- 11. BILAN DÉTAILLÉ DES ACTIONS ET DES MESURES DÉCOULANT DES ENGAGEMENTS DU SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE.**
- 12. LISTE DES DEMANDES ACCEPTÉES OU REFUSÉES PAR LE FONDS JEUNESSE, AINSI QUE LE DÉTAIL DU PROJET ET LE MONTANT ACCORDÉ.**

Les réponses à ces questions ont été transmises et débattues dans le cadre de l'étude des crédits du programme Jeunesse (programme 5) du ministère du Conseil exécutif le 25 avril 2001.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

13. LISTE DES EFFECTIFS, PERMANENTS ET OCCASIONNELS, LEUR CLASSIFICATION ET LEUR PORT D'ATTACHE.

PROGRAMME 02 - ÉLÉMENT 02 : SECRÉTARIAT À L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

EFFECTIFS		CLASSIFICATION	PORT D'ATTACHE
PERMANENTS	OCCASIONNELS		
Rancourt, Yves		Administrateur d'état II	Québec
Bonin, France		Secrétaire principale	Québec
Bossé, Lucie		Agente de recherche et de planification socio-économique	Québec
Lessard, Jean-Marc		Agent de recherche et de planification socio-économique	Québec
Turcotte, Alain		Agent de recherche et de planification socio-économique	Québec
	Bellerive, Lucille	Agente de secrétariat	Québec
	Delisle, Francine	Agente de secrétariat	Québec
	Valcourt, Lise	Agente de secrétariat	Québec

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

13. A) BUDGET VENTILÉ DU SECRÉTARIAT À L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE.

PROGRAMME 02 - ÉLÉMENT 02 : SECRÉTARIAT À L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

CATÉGORIE	BUDGET
RÉMUNÉRATION	405,100 \$
FONCTIONNEMENT	20,000 \$
IMMOBILISATION	NIL
TRANSFERT	NIL

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

14. NOMBRE DE RECOMMANDATIONS PRODUITES, LEUR NATURE ET LEURS IMPACTS SUR LE NIVEAU DE RÉGLEMENTATION AU QUÉBEC.

PROGRAMME 02 - ÉLÉMENT 02 : SECRÉTARIAT À L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

Le Secrétariat à l'allégement réglementaire a produit en 2000-2001 environ 350 analyses sur des projets de loi et de règlement pouvant comporter, de près ou de loin, des impacts sur des entreprises. Ces analyses portaient sur des projets de réglementation provenant surtout des ministères et des organismes suivants :

- le ministère du Travail (44 analyses);
- le ministère des Transports (37);
- le ministère de l'Environnement (29);
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (24);
- la Société de la Faune et des Parcs du Québec (23);
- le ministère des Finances (20).

Les analyses du Secrétariat visent à fournir au Conseil des ministres l'information exigée des ministères et des organismes en vertu de la politique gouvernementale d'allégement réglementaire (décrets 1151-96, 1362-96 et 391-99). La politique demande, entre autres, qu'une étude d'impact soit réalisée lorsque le projet comporte des impacts égaux ou supérieurs à 10 millions de \$ sur les entreprises et qu'une analyse soit faite pour comparer les normes proposées avec celles en vigueur dans les juridictions voisines. Le ministère doit, en synthèse, fournir ces informations dans les rubriques prévues dans le mémoire au Conseil des ministres.

L'application rigoureuse de la politique d'allégement réglementaire par le gouvernement, et ce avec l'aide du Secrétariat, a fait en sorte que le nombre de règlements adoptés par le gouvernement a diminué progressivement au cours des dernières années. Suivant les données du ministère de la Justice, le gouvernement a adopté, au cours de l'année de calendrier 2000, un total de 359 règlements comparativement à 651 en 1993; de ce nombre, seulement 66 **nouveaux** règlements ont été adoptés en 2000, comparativement à 237 en 1993.

S'appuyant sur les exigences de sa politique d'allégement réglementaire, qui s'inspirent largement de celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le gouvernement du Québec a donc globalement un meilleur contrôle sur son processus de réglementation, réglemente moins et mieux, et ce sans compromettre de quelque façon que ce soit les objectifs du gouvernement d'assurer la sécurité du public et des travailleurs (euses) ainsi que la protection de l'environnement.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

15. PLAN DE TRAVAIL QUANT À LA RÉVISION DES DIFFÉRENTS RÈGLEMENTS ET RECOMMANDATIONS VISANT L'ALLÈGEMENT. ET/OU LEUR ABROGATION ET/OU LE STATU QUO

PROGRAMME 02 - ÉLÉMENT 02 : SECRÉTARIAT À L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

Le plan de travail du Secrétariat à l'égard de la révision de la réglementation existante consiste principalement à :

- assister le Groupe conseil sur l'allégement réglementaire dans l'exécution de son mandat;
- coordonner la préparation, par les ministères et les organismes responsables de réglementations touchant les entreprises, de **plans pluriannuels d'allégement réglementaire**, comme le prévoit la politique d'allégement réglementaire (décret 1362-96);
- questionner à l'occasion, lors de l'examen des projets de loi ou de règlement déposés pour approbation au gouvernement, des exigences réglementaires et administratives en découlant et pouvant affecter indûment les entreprises.

Sur le premier point, il faut souligner que le Groupe conseil sur l'allégement réglementaire terminait, le 31 mars 2001, le mandat de 2 ans qu'il a reçu du gouvernement en 1999 sur la simplification des formalités administratives. Il a déposé, dans le cadre de ce mandat, un premier rapport en juin 2000 comportant 58 recommandations et il doit rendre public son deuxième et dernier rapport en mai 2001. Le rôle du Secrétariat, dans ce contexte, consiste à assurer l'examen de ces recommandations par le gouvernement et, le cas échéant, à en assurer la mise en œuvre en collaboration avec les ministères et les organismes. Le rapport de juin 2000 a, à cet égard, donné lieu à une décision du Conseil des ministres le 1^{er} novembre 2000 qui demandait formellement à quelque 12 ministères et organismes d'examiner les recommandations les concernant et, dans la mesure du possible, de faire rapport au Conseil suivant des délais donnés.

Sur le second point, le Secrétariat a obtenu, en février 2001, plus de **30 plans pluriannuels d'allégement réglementaire** comportant, entre autres, des plans de révision pour les prochaines années ainsi que des mesures concrètes d'allégement réglementaire et administratif. Le Secrétariat a pour rôle d'analyser ces plans, d'en discuter avec les ministères et les organismes et de faire rapport au Secrétaire général du Conseil exécutif. Ces plans donnent généralement lieu à des dizaines de mesures d'allégement réglementaire et administratif.

Le Secrétariat participe aussi activement à des démarches voulant répondre à des préoccupations particulières des milieux d'affaires. Ainsi, à la demande du Conseil des ministres, il a travaillé avec le ministère de la Justice à développer de nouvelles approches visant à favoriser la réglementation par objectifs tout en laissant aux entreprises le choix des moyens. Le Secrétariat est aussi appelé à collaborer aux travaux de modernisation de la gestion publique, sous l'angle de l'amélioration de la qualité des services aux entreprises.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

16. MESURES DES DEUX RAPPORTS LEMAIRE MISES EN APPLICATION.

PROGRAMME 02 - ÉLÉMENT 02 : SECRÉTARIAT À L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

Il est trop tôt pour apprécier comme il se doit le niveau d'application des mesures du rapport Lemaire de juin 2000, étant donné qu'un grand nombre de recommandations du rapport doivent faire l'objet de modifications législatives et réglementaires qui, de façon générale, sont des processus assez longs compte tenu des consultations à mener, des évaluations de coûts et d'impacts à faire, etc.

Le Conseil des ministres a donné, le 1^{er} novembre 2000, une série de mandats formels aux ministères et aux organismes concernés d'examiner les recommandations du rapport de juin 2000, et de soumettre au Conseil, pour la plupart au printemps 2001, des propositions visant à y donner suite. Dans le cadre d'un bilan en préparation, le Secrétariat à l'allégement réglementaire a contacté tous les ministères et les organismes visés et il s'en dégage déjà que, sur la plupart des mesures, des démarches sont en cours pour donner suite à la décision du Conseil des ministres.

Quant aux mesures du rapport Lemaire de mai 1998, le président du Groupe conseil a déjà indiqué publiquement que 80 % des quelque 30 recommandations du rapport avaient été appliquées en totalité ou en partie. Parmi ces réalisations, mentionnons seulement celles relatives à la révision de plusieurs décrets de convention collective, à la simplification des formalités administratives pour les entreprises qui consacrent 2 % de leur masse salariale à la formation de leurs employés, à la réduction des délais en évaluation environnementale, à la révision du projet de *Loi sur les ingénieurs*, à l'élimination de plus de 700 000 permis et autorisations, à la résolution de problèmes de transport de produits forestiers, et au renforcement de certains aspects de la politique d'allégement réglementaire. Au cours de la dernière année, quelques recommandations de ce rapport ont franchi de nouvelles étapes, notamment celles sur les décrets de convention collective (ex. : non-reconduction du décret sur le carton ondulé), sur la trousse de démarrage d'entreprises et l'allégement de la procédure de déclaration annuelle à l'IGIF (80 000 entreprises soustraites à cette obligation – Cf. *Discours sur le budget 2001-2002*).

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

17. MESURES DES DEUX RAPPORTS LEMAIRE QUI N'ONT PAS ÉTÉ MISES EN APPLICATION.

PROGRAMME 02 - ÉLÉMENT 02 : SECRÉTARIAT À L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

Très peu de mesures des deux rapports Lemaire n'ont pas été mises en œuvre ou ne pourront l'être.

Il est trop tôt pour donner des indications à ce titre à l'égard du rapport de juin 2000 mais déjà le gouvernement a fait savoir, à l'été 2000, qu'il n'avait pas l'intention de donner suite à la recommandation du Groupe conseil de reporter d'un an, soit jusqu'au 21 novembre 2002, l'obligation de résultats faite aux entreprises de 10 à 49 employés en vertu de la *Loi sur l'équité salariale*. Les autres mesures du rapport sont soit en voie de réalisation ou sous examen dans les ministères et les organismes.

Sur les recommandations du rapport de mai 1998, le gouvernement a indiqué, le 12 juin 1998, qu'il n'avait pas l'intention de modifier l'article 45 du *Code du travail* sans un consensus clair à cet égard entre les partenaires du marché du travail. Il n'a pas non plus donné suite aux recommandations visant des cas de surindemnisation dans le régime de santé et de sécurité du travail mais plusieurs aspects de ce régime (déjudiciarisation, tarification mieux adaptée, etc.) ont été améliorés dans le sens souhaité par les milieux d'affaires. La grande majorité des autres recommandations du rapport ont connu des suites de la part des ministères et des organismes concernés (cf. question # 16).

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

18. MESURES PRISES POUR RÉVISER LES SYSTÈMES D'AUTORISATION DU MENVIQ.

PROGRAMME 02 - ÉLÉMENT 02 : SECRÉTARIAT À L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

Il ne revient pas au ministère du Conseil exécutif de répondre à une question visant à identifier les mesures prises pour réviser les systèmes d'autorisation du ministère de l'Environnement. Ce sont les ministères qui sont les initiateurs et les maîtres d'œuvre de leurs plans de révision réglementaire.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

19. PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU GROUPE CONSEIL SUR L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE.

PROGRAMME 02 - ÉLÉMENT 02 : SECRÉTARIAT À L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*, les comptes-rendus seront accessibles après que le rapport soit publié.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

20. MONTANT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU GROUPE CONSEIL SUR L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE.

PROGRAMME 02 - ÉLÉMENT 02 : SECRETARIAT À L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

Nom	Frais d'hébergement	Frais de transport	Frais de repas	Total
Hémond, Michel	525,83	559,10	74,00	1 158,93
Majeau, Edith		2 137,60	502,56	2 640,16
Plamondon, Micheline		67,50	51,83	119,33
Rioux, Claude		185,20	18,60	203,80
Sala, Jean-Marie		272,20	461,30	733,50
Samson, Marcel				

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE MCE

21. ÉTAT DES TRAVAUX RÉALISÉS AU SECRÉTARIAT À LA RÉFORME ADMINISTRATIVE.

PROGRAMME 02 - ÉLÉMENT 02 : SECRÉTARIAT À LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

NOTE PRÉLIMINAIRE	ÉTAT DES TRAVAUX
<p>Au cours de l'exercice 2000-2001, la Direction de la réforme administrative est devenu un Secrétariat dont le mandat comporte trois grands volets :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ assurer la coordination et le suivi gouvernemental de qualité des services aux citoyens, incluant les déclarations de services aux citoyens;▪ offrir un service d'aide et de conseil aux ministères et organismes qui souhaitent conclure des conventions de performance et d'imputabilité et, le cas échéant, faciliter la concertation dans la préparation des ententes de gestion que prévoit la Loi sur l'administration publique;▪ assurer, de concert avec les autres acteurs concernés d'un plan, en particulier le Secrétariat à la modernisation de la gestion publique, le soutien aux travaux de comités et de groupes de travail visant à moderniser la fonction publique, son cadre de gestion, ses mécanismes de reddition de comptes et la qualité des services aux citoyens, en fonction des orientations gouvernementales. <p>Ce mandat ne comporte aucune disposition relative à l'abolition, la fusion ou l'intégration d'organismes ou de ministères.</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Volet plan gouvernemental de qualité des services<ul style="list-style-type: none">▪ Sessions d'information sur la déclaration de services aux citoyens▪ Accompagnement des ministères et organismes dans la préparation de leur déclaration de services aux citoyens▪ Élaboration du canevas d'un plan de qualité de services▪ Mise sur pied d'une table de qualité pour accompagner la coordination du plan de qualité de services➤ Volet aide et conseil en matière de convention de performance et d'imputabilité<ul style="list-style-type: none">▪ Accompagnement des unités administratives désirent conclure une convention de performance et d'imputabilité (voir liste en annexe)▪ Publication du Rapport synthèse des résultats 1999-2000 des UAS▪ Publication du Guide sur la convention de performance et d'imputabilité et sur l'entente de gestion▪ Sessions d'information sur la convention de performance et d'imputabilité➤ Volet soutien aux travaux de modernisation<ul style="list-style-type: none">▪ Assurer le secrétariat et le support du Groupe de travail sur la modernisation de l'appareil administratif de l'État▪ Participer aux différents groupes et tables de travail sur des aspects plus spécifiques de la modernisation en collaboration avec le Secrétariat général associé à la modernisation de la gestion publique▪ Faire des présentations et conférences sur les différents aspects de la modernisation relevant du Secrétariat (déclaration de services aux citoyens, convention de performance et d'imputabilité)▪ Participer au comité de rédaction et à la rédaction même du journal Autrement

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE MCE

21. ÉTAT DES TRAVAUX RÉALISÉS AU SECRÉTARIAT À LA RÉFORME ADMINISTRATIVE.

PROGRAMME 02 - ÉLÉMENT 02 : SECRÉTARIAT À LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

LES UAS	LES AUTRES UNITÉS
<p>Le Secrétariat à la réforme administrative a supporté, par des services d'aide et de conseil, 14 unités autonomes de services en activité qui devraient normalement devenir des agences en signant une convention de performance et d'imputabilité au cours de l'exercice 2001-2002, la plupart voulant aussi négocier une entente de gestion avec le Conseil du trésor. Ce sont :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances▪ Centre de perception fiscale▪ Direction générale des services aériens et postaux▪ Centre de conservation du Québec▪ Tourisme Québec▪ Centre de recouvrement en sécurité du revenu▪ Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale▪ Régie des rentes du Québec▪ Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec▪ Centre de gestion de l'équipement roulant▪ Géologie Québec▪ Aide financière aux études▪ Emploi-Québec▪ Forêt Québec	<p>Les unités suivantes ont conclu une convention au cours de l'exercice 2000-2001 :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Centre de signalisation (MTQ) —conclue en mars 2001▪ Régie du cinéma (MCC)—conclue en janvier 2001▪ Vice-présidence au contrôle routier (SAAQ)—conclue en mars 2001

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

22. LISTE DE TOUTES LES ÉTUDES ET ANALYSES FAITES À CE JOUR SUR LE STATUT POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC.

Réponse : aucune

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

42-C. DURÉE DE VIE MOYENNE D'UNE ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE AVEC LES EMPLOIS QU'ELLE GÉNÈRE EN INDIQUANT LE NOMBRE DE NOUVELLES ENTREPRISES ET LE NOMBRE DE FERMETURE POUR LA MÊME PÉRIODE

Programme 05 – Élément 01 : Sommet du Québec et de la jeunesse

Secteur de l'économie sociale au Québec

L'entreprise d'économie sociale est issue d'initiatives du milieu. Située dans le secteur marchand et revêtant un caractère entrepreneurial, défini dans un plan d'affaires, qui s'articule autour d'une finalité sociale, une telle entreprise présente les caractéristiques suivantes :

Sa *finalité* première est de produire des biens et des services répondant à des besoins économiques et sociaux, individuels ou collectifs;

Centrée sur la personne, ses principes et ses règles de fonctionnement reposent sur :

- ⇒ un cadre réglementaire qui assure un processus de *gestion démocratique*;
- ⇒ des activités favorisant chez les membres ou les clients la *participation* et la *prise en charge* individuelle et collective;
- ⇒ la primauté de la personne et du travail sur le capital, notamment dans la répartition des surplus et des revenus ;
- ⇒ une propriété collective des capitaux et des moyens de production.

Sa contribution se mesure par son *incidence sur le développement local et des collectivités*, notamment par la création d'emplois durables, le développement de l'offre de *nouveaux services*, l'amélioration de la qualité de vie, etc.;

Elle est une entreprise privée *autonome* dotée du statut d'OBNL ou de coopérative ;

Sa *viabilité économique* repose principalement sur les *revenus autonomes* qu'elle tire de ses activités marchandes auprès de consommateurs privés ou publics. Une intervention de l'État, ponctuelle ou récurrente, peut être nécessaire puisque ces entreprises, bien qu'actives dans le secteur marchand de l'économie, interviennent dans des activités économiquement moins rentables ou caractérisées par un marché restreint ou insuffisant.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

42-C. DURÉE DE VIE MOYENNE D'UNE ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE AVEC LES EMPLOIS QU'ELLE GÉNÈRE EN INDIQUANT LE NOMBRE DE NOUVELLES ENTREPRISES ET LE NOMBRE DE FERMETURE POUR LA MÊME PÉRIODE

Programme 05 – Élément 01 : Sommet du Québec et de la jeunesse

<p>Nombre moyen d'emplois dans les entreprises d'économie sociale</p> <p>Les entreprises d'économie sociale comprennent les coopératives et les entreprises ayant un statut d'OBNL. Dans l'ensemble des domaines d'activités où œuvrent les entreprises d'économie sociale selon les données de l'année 1998, il y avait en moyenne :</p> <p>NOTE :L'année 1998 est l'année la plus récente pour laquelle la cueillette des données est complétée.</p>	<p>10,3 emplois par entreprise</p> <p>soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 10,3 emplois / entreprise dans les coopératives <input type="checkbox"/> 13 emplois / entreprise dans les entreprises à statut d'OBNL <p>49 450 emplois en 1998</p>
<p>Nombre total d'emplois</p> <p>Survie des entreprises</p> <p>Le MIC est responsable des coopératives et compile des données à leur sujet. Une enquête réalisée par le MIC (1999) auprès des coopératives indique :</p> <p>NOTE : Les entreprises d'économie sociale à statut d'OBNL sont considérées en vertu de la partie III de la loi sur les compagnies. Elles doivent obtenir une charte et être enregistrées au registre de l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF) Elles sont donc confondues avec toutes les entreprises ou organismes enregistrés sous la partie III de la loi. Par ailleurs, lorsqu'elles cessent leurs activités, elles ne sont pas tenues d'en informer l'Inspecteur général des institutions financières.</p>	<p>Taux de survie moyen des coopératives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 64 % après 5 ans <input type="checkbox"/> 46 % après 10 ans <p>Taux de survie moyen des entreprises à statut d'OBNL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> N/D
<p>Nombre de fermetures</p> <p>Nombre de nouvelles entreprises</p>	<p>N/D</p> <p>À contrario, à partir des données sur le taux de survie, on peut déduire que pour les coopératives : taux de fermeture moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 36% après 5 ans <input type="checkbox"/> 64% après 10 ans <p>Pour les OBNL : N/D</p> <p>N/D</p>